



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 17 DECEMBRE 2025

RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 17 DI DICEMBRE DI U 2025

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

RAPORTU DI A PRESIDENTE

Objet :
Ughjettu :

Demande de remise gracieuse.
Dumanda di rimissa graziosa.

Le présent rapport soumis à votre approbation concerne une demande de remise gracieuse formulée par une personne bénéficiaire d'une aide financière destinée à la création d'un gîte.

En raison de son état de santé et de son âge, cette personne n'a plus été en mesure de commercialiser ce gîte à partir de l'année 2026. Par ailleurs, elle ne parvient pas à trouver, là où se situe ce gîte, une alternative pour une mise en location pérenne.

L'aide versée s'élève à 7 070,26 €. Conformément aux modalités d'octroi de cette aide, le gîte devait être commercialisé pendant une période de 9 années. A ce jour, la commercialisation effective n'a duré que 4 années (de 2022 à 2025). En conséquence, le montant à rembourser s'élève à 3 927,92 €, calculé au prorata (7 070,26 / 9 ans x 5 ans).

À la suite d'une rencontre avec cette personne, il nous a été confirmé qu'il lui était impossible de pouvoir poursuivre la commercialisation du gîte, compte tenu de son état de santé et des circonstances évoquées.

Au cours de la réunion, compte tenu de son état de santé et des difficultés financières que cela engendre, la bénéficiaire a sollicité, l'étude d'une remise gracieuse partielle du montant à rembourser.

Compte tenu de la situation, il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir émettre un avis favorable concernant une remise gracieuse d'un montant de 2 000 €. Si cette proposition était acceptée, le montant restant dû par la personne serait alors de 1 927,92 € (3 927,92 € - 2 000 €).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.